

## LA PRATIQUE DES BAUX D'HABITATION APRÈS LA LOI ELAN

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

2 journées en présentiel de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 – soit 14 heures au total

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou professionnels effectuant de la mise en relation bailleurs-locataires
- Aucun prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

- Apprendre ou mettre à jour ses connaissances, suivre l'évolution de la législation et de la jurisprudence dans les baux d'habitation
- Mettre en place les nouvelles dispositions et être capable de les expliquer à ses mandants.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents.
- La formation sera animée par :
  - o Monsieur Bernard CHARLUET : Ancien directeur de cabinet d'administration de biens, aguerri à la formation professionnelle depuis plus de 20 ans. Il se consacre désormais à temps complet aux activités de formateur et consultant dans les domaines de la gestion locative et de la copropriété.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### PREMIÈRE JOURNÉE :

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (25 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponses

#### Partie 1 : Dispositions législatives, réglementaires et leurs évolution (4h + Pause : 10 min + Pause déjeuner : 1h):

- Les textes et leur champ d'application
- Recherche et sélection du locataire
- Le bail, ses annexes et les diagnostics
- La réglementation des loyers
- Les garanties du bail

*Dernière mise à jour : 11 janvier 2022*

- L'état des lieux

## **Partie 2 : Pratique au quotidien de la gestion des baux et les relations bailleurs/locataires (2h15 + Pause : 10 min) :**

- Les travaux
- Les sinistres et les assurances
- La révision du loyer et les possibilités d'augmentation
- Les charges récupérables et les réparations locatives
- La fin du bail (les congés)

**FIN DE LA 1<sup>ère</sup> journée de FORMATION : 17h30**

## **DEUXIÈME JOURNÉE :**

---

**DÉBUT DE LA 2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE FORMATION : 9H30**

**Suite de la Partie 2 : Pratique au quotidien de la gestion des baux et les relations bailleurs/locataires (2h15+ Pause : 15 min)**

**Point pratique sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)**

- Exemples concrets

**Pause déjeuner (1h)**

**Situations conflictuelles et contentieux (1h30)**

- Les sinistres
- Les impayés
- Le surendettement
- Les procédures

**Jurisprudence des douze derniers mois impactant la gestion des baux d'habitation (1h)**

**Conclusion de la formation (30 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

**FIN DE LA FORMATION : 17h30**

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## **COÛT DE FORMATION**

- 618 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 515€ HT)
- 720 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 600 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

*Dernière mise à jour : 11 janvier 2022*

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 11 janvier 2022*